



MISSION PERMANENTE DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

N° 22.12-202000175/JMT

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement Princier a décidé de désigner en qualité de point focal national auprès de la Convention de Minamata M. Jérémie CARLES, dont les coordonnées sont reproduites ci-après :

M. Jérémie CARLES
Chef de Division
Direction de l'Environnement
3, avenue de Fontvieille
98013 Monaco
jcarles@gouv.mc
+377 98 98 81 79

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies remercie le Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure de bien vouloir en prendre note et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

SI

Genève, le 27 janvier 2020

